

Privilège—M. Gillies

M. Fleming: Monsieur l'Orateur, il va sans dire qu'en tant que secrétaire parlementaire, il ne m'incombe pas de décider de la politique mais je me ferai un plaisir de faire part au ministre de l'instance du député. J'aimerais toutefois, si vous le permettez, faire remarquer que le Canada pourrait, dans certains cas, prendre l'initiative de protéger les espèces en danger et qu'il irait à l'encontre de la politique traditionnelle du Service canadien de la faune, qui jouit d'une excellente réputation, d'affirmer que nous ne ferions jamais plus qu'un autre pays.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. GILLIES—LES DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES À L'EXTÉRIEUR DE LA CHAMBRE

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège sur un point qui a déjà été abordé bien des fois, et j'espère que Votre Honneur le prendra très au sérieux. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a présenté, lors d'une conférence de presse, un document qui, à bien des égards, complète le document «Une stratégie de l'énergie pour le Canada» publié il y a deux ans. Ce document très important a été suivi de déclarations dont un bon nombre sont contestables, d'autres inexactes, mais qui, en tout cas, devraient être contestées à la Chambre. Les Canadiens sont en droit de savoir quels sont les projets du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources en matière d'énergie, mais aucune déclaration n'a été faite à l'appel des motions.

Avec tout le respect que je vous dois, monsieur l'Orateur, nous savons tous, je crois, que le Parlement canadien est en mauvaise posture. Les gens se demandent si le Parlement a encore quelque chose à voir dans le gouvernement du pays. Le rôle des parlementaires s'effrite. Lorsque les parlementaires se voient privés de la possibilité d'étudier, comme ils le devraient, les déclarations politiques importantes du gouvernement, cela cause beaucoup de tort au Parlement.

Je demande instamment à Votre Honneur que le gouvernement en revienne à la pratique établie de longue date et que, lorsqu'il a d'importantes déclarations à faire, il les fasse à la Chambre, à l'appel des motions, afin que nous puissions comme il se doit les examiner. La façon d'agir du gouvernement porte vraiment atteinte aux privilèges de tous les députés et des Canadiens, car le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présente un document qui modifie sensiblement une déclaration politique importante, faite, il y a juste deux ans.

Je voudrais donc proposer la motion suivante:

Que la question du refus du gouvernement de faire faire des déclarations par ses ministres au sujet de documents importants soit renvoyée au comité des privilèges et élections, afin qu'il l'examine et détermine si cette pratique porte atteinte aux privilèges des députés et des Canadiens.

Des voix: Bravo!

[M. Halliday.]

M. l'Orateur: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) a la parole sur la même question de privilège.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je tiens à présenter mes observations sur cette motion qui à mon avis se fonde sur de nombreuses erreurs d'interprétation. Le député dit que ce document est important. Je suis d'accord avec lui là-dessus. Mais conclure de là comme il le fait, qu'il s'agit d'un important exposé de politique, c'est à mon avis . . .

M. Gillies: C'est un abandon de politique.

M. Gillespie: . . . commettre une exagération pure et simple. Il s'agit d'un texte uniquement documentaire. Il comporte deux documents qui constituent à la fois un bilan des chiffres de nos ressources en pétrole et en gaz naturel et des perspectives afférentes aux sables pétrolifères et au pétrole lourd. Il ne comporte aucune déclaration de politique, entendue au sens de lignes d'action; il ne contient que des faits purs et simples.

Deuxièmement, le comité permanent des ressources nationales est déjà saisi d'un document contenant un exposé de stratégie énergétique nationale. C'est parce que le comité en est actuellement saisi, et qu'il étudie de très importantes questions énergétiques que nous avons jugé nécessaire de publier ces faits, afin que le comité puisse en tenir compte.

Comment le député peut-il prétendre que ces deux documents qui présentent des centaines de pages de données techniques de détail, puissent faire l'objet, après une demi-heure ou une heure de lecture, d'un débat faisant suite à une déclaration à l'appel des motions? S'il tient à ce que les importantes données qui figurent dans ces documents soient réexaminées, le mieux est de les confier au comité qui est déjà chargé de la stratégie énergétique nationale. Je tiens également à signaler au député que je n'ai absolument pas rencontré les journalistes avant de déposer ces documents à la Chambre. Mes fonctionnaires ont communiqué les quelques renseignements d'usage aux représentants de la presse mais, personnellement, je ne les ai pas rencontrés. J'ai déposé les documents à la Chambre avant de m'adresser à la presse.

Il y a un autre point, me semble-t-il, que nous ne devrions pas négliger totalement. Hier était une journée d'opposition et je me rappelle que par le passé les députés de l'opposition se sont plaints chaque fois que le gouvernement faisait une déclaration à l'appel des motions, usurpant ainsi, pour reprendre leurs propres termes, une bonne partie du temps précieux de la Chambre. Je pense que l'opposition ne nous aurait pas félicités si nous avions procédé de cette façon. Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je pense que la question de privilège soulevée par le député se fonde sur une mauvaise interprétation des faits, sur un quiproquo, et qu'elle n'a rien à voir avec le problème en cause.